

Elections au Conseil d'Etat 2017
Sondage réalisé par Forum Handicap Valais-Wallis

Bulletin réponse à renvoyer à forumhandicap@gmail.com d'ici au 9 février 2017

Prénom et nom : Jean-Marie Bornet.....

Parti : Formation politique Rassemblement Citoyen Valais

- 1. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014. L'adhésion à cette Convention engage la Suisse à éliminer, dans tous les domaines de la vie, les obstacles et discriminations qui empêchent une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. La Confédération s'est attelée à l'élaboration d'une politique nationale du handicap, mais de nombreux domaines sont de la compétence des cantons.**

Vous engagerez-vous pour que le Valais mette sur pied une politique cantonale du handicap globale et transversale, en cohérence avec la politique nationale de la Confédération ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Il y a lieu d'intégrer les personnes en situation de handicap dans la société, de l'école à la vie active quand cela est possible et de faciliter les accès aux lieux publics. Je salue par exemple les entreprises qui engagent des jeunes en situation de handicap physique ou mental. L'Etat doit veiller à équiper les accès aux bâtiments et zones publiques de rampes ou élévateurs, à aménager les passages pour piétons avec marquage au sol, etc...

- 2. Après plus de 25 ans d'existence, la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) devrait être révisée afin d'orienter son action vers plus de liberté de choix et de participation sociale.**

Soutiendrez-vous la révision de la LIPH ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Sur le principe, je suis favorable à remettre au goût du jour les différentes bases légales. Elles doivent correspondre à la réalité et aux besoins. Je ne peux être plus précis, ne connaissant pas bien cette base légale. Je m'engage à entendre les partenaires concernés et à donner les impulsions nécessaires.

- 3. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU, de la politique cantonale du handicap et de la LIPH doit faire l'objet d'un suivi cohérent. Un « Observatoire valaisan du handicap » indépendant pourrait être créé par analogie à ce qui a été mis sur pied dans le tourisme. Un nouveau mandat pourrait aussi être confié à l'Office cantonal pour l'égalité et la famille.**

Soutiendrez-vous la création d'un dispositif de monitoring de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap en Valais ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Je trouve que c'est une bonne idée de réunir les compétences et de trouver des synergies.

- 4. En 2010, le canton du Valais approuvait le « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap ». Très centré sur l'institutionnalisation, il ne tient pas assez compte des possibilités de vie à domicile. Avec des instruments appropriés, plus de maintiens à domicile pourraient être réalisés en Valais, avec une satisfaction plus importante des personnes concernées et des économies pour le canton.**

Vous engagerez-vous pour une révision du « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap » et le développement de nouveaux instruments cantonaux pour la promotion du maintien à domicile ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

J'estime, comme d'ailleurs pour les personnes âgées, que l'Etat doit favoriser la vie à domicile lorsque c'est possible, tant pour la personne en situation de handicap que pour sa famille. Par ailleurs, les conditions de travail des proches aidants doivent être améliorées et leur rôle reconnu (déduction fiscale à étudier). Cette approche constitue un "win-win" pour les personnes en situation de handicap et pour l'Etat sur le plan financier, étant donné que l'accueil en institution est plus onéreux que le soutien au domicile pour les personnes en situation de handicap qui peuvent y rester.

- 5. L'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le premier marché du travail revêt une importance capitale, tant du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'au niveau économique.**

Vous engagerez-vous pour le développement de mesures incitatives cantonales à l'intention des entreprises, afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Bon nombre de personnes ayant un handicap ont la capacité d'exercer un emploi. Comme indiqué dans ma première réponse, je salue l'engagement des commerces et entreprises qui jouent ce rôle d'intégration. Cette pratique permet l'épanouissement des personnes ayant un handicap et donc les valorise. Le mARTigny boutique-hôtel est un très bon exemple. L'Etat doit également favoriser davantage l'engagement de ces personnes dans ses différents services.

- 6. Un environnement bâti et urbain accessible est un prérequis indispensable à une participation sociale autonome des personnes en situation de handicap. Une procédure cantonale permet aujourd'hui de vérifier l'application des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics et les bâtiments privés d'une certaine importance (logements, places de travail). Les travaux urbains, par contre, ne sont pas soumis à une analyse préalable d'accessibilité.**

Soutiendrez-vous la mise en place d'une procédure cantonale d'analyse préalable des travaux urbains sous l'angle de l'accessibilité, afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Il me semble logique que toutes les données soient réunies avant d'engager des travaux. Actuellement, on construit au coup par coup sans tenir compte de nombreux domaines. Il y aurait lieu de définir par exemple les axes principaux qui devraient être équipés prioritairement pour faciliter la mobilité de personnes en situation de handicap.

7. Le tourisme représente une activité économique importante pour le canton du Valais. La politique touristique cantonale doit tenir compte des besoins des client-e-s en situation de handicap.

Vous engagerez-vous pour le développement d'un tourisme valaisan réfléchi et organisé de manière inclusive ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Il est évident que notre canton a aussi une carte à jouer par rapport au tourisme pratiqué par la clientèle en situation de handicap. Il serait judicieux que des acteurs du tourisme s'affichent avec des offres dédiées. On peut s'inspirer de l'hôtel Solsana situé à Saanen/Gstaad entièrement équipé pour les personnes malvoyantes et non voyantes. Une collaboration avec les associations devrait être mise en place, elles qui s'investissent tout au long de l'année afin d'offrir aux personnes en situation de handicap des loisirs dans bien des domaines.

8. Ces dernières années, le budget cantonal dans le domaine du handicap a souvent été affecté ou menacé par des coupes.

Vous engagerez-vous à défendre au Conseil d'Etat et devant le Grand Conseil le maintien du budget dans ce secteur de la politique cantonale ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Je m'oppose clairement à des coupes budgétaires dans les domaines qui s'avèrent nécessaires afin que nos concitoyennes et concitoyens dans leur ensemble ne soient pas préterités. Le principe de solidarité est un des piliers de notre société et nous n'avons pas le droit de laisser des personnes sur le bord de la route.

9. Commentaires :

Merci de votre engagement et d'avoir sollicité les candidats au Conseil d'Etat par ce questionnaire. Au plaisir de dialoguer et dégager des solutions.

Nous vous remercions pour votre soutien !